

**EGC CENTRE EST  
CAMPUS DE BOURG-EN-BRESSE et CHALON-SUR-SAÔNE**

**REGLEMENT PEDAGOGIQUE 2024/2025**

**1. Admissions**

- 1.1. Dispositions générales
- 1.2. Voies d'admission
- 1.3. Mutations

**2. Organisation des études**

- 2.1. Présentation du projet pédagogique général
- 2.2. Durée des études
- 2.3. Format des études
- 2.4. Les pôles d'enseignement
- 2.5. Les crédits ECTS

**3. Contrôle des aptitudes et connaissances**

- 3.1. Dispositions générales
- 3.2. Conditions de passage en année supérieure
- 3.3. Jurys : Jury d'admission, Jury de passage en année supérieure, Jury de stage, Jury de diplôme

**4. Conditions de délivrance du diplôme**

- 4.1. Le diplôme de Bachelor de l'EGC
- 4.2. Les délibérations
- 4.3. Les mentions
- 4.4. Les candidats ajournés
- 4.5. La remise des diplômes
- 4.6. Les conditions de délivrance du diplôme

## 1. Admissions

### 1.1. Dispositions générales sur les modalités de recrutement

En tant que membre du réseau Bachelor EGC, l'EGC Centre Est a choisi d'adhérer au Concours Bachelor EGC et respecte les modalités détaillées dans le règlement national du concours. (Cf annexe « Règlement Concours Bachelor EGC »).

Les écoles du réseau EGC étant présentes sur le portail PARCOURSUP, les candidats désirant se présenter au concours d'entrée en 1ère année à l'EGC Centre Est devront avoir régularisé leur inscription sur ce site.

Il existe deux voies d'accès à l'EGC Centre Est :

Par voie de **concours** pour l'admission en 1ère année, 2ème année et 3<sup>ème</sup> année.

Par la **Validation des Acquis de l'Expérience** conformément aux dispositions de la loi de modernisation sociale n°2002-73 parue au JO du 17 janvier 2002 et des articles L.900-1 du Code du travail et L 335-5 du Code de l'éducation.

#### 1.1.1. Conditions d'inscription

**Les concours** sont ouverts aux candidats français ou étrangers, âgés de moins de 30 ans au 1er janvier de l'année de rentrée dans l'école, sauf dérogation accordée par la direction de l'école.

Sont autorisés à se présenter au concours d'entrée :

**Pour une admission en 1ère année** : les candidats titulaires ou susceptibles d'être titulaires avant le 30 septembre de l'année du concours, du baccalauréat ou d'un diplôme ou d'un titre, français ou étranger, admis en dispense.

**Pour une admission en 2ème année** : les candidats titulaires ou susceptibles d'être titulaires avant le 30 septembre de l'année du concours, d'un diplôme ou d'un titre, français ou étranger, sanctionnant au minimum une année d'études supérieures (60 crédits ECTS).

**Pour une admission en 3ème année** : les candidats titulaires ou susceptibles d'être titulaires avant le 30 septembre de l'année du concours, d'un diplôme ou d'un titre, français ou étranger, sanctionnant au minimum deux années d'études supérieures (120 crédits ECTS), et issus des formations suivantes ou équivalentes :

DUT : GEA, Techniques de Commercialisation, InfoCom

BTS tertiaires : MUC, NDRC, Assistant de gestion PME/PMI, Banque, Assurances, Commerce International...

L2 : Economie et Gestion, Administration et Communication.

Les candidats sont autorisés à participer au cours d'une même année civile à un seul concours. Un candidat, titulaire du Baccalauréat, admis en année N garde le bénéfice de son admission pour l'année N+1. En cas d'échec au concours, les candidats peuvent se présenter une seconde fois lors des 3 années civiles ultérieures.

**Les candidats stagiaires de la formation continue** souhaitant valider le Bachelor EGC par la VAE peuvent présenter leur candidature, sans restriction d'âge ou de niveau d'études, mais à condition de pouvoir justifier d'une expérience d'au moins 3 ans en rapport avec le diplôme visé. Cette expérience peut avoir pour cadre une activité salariée, non salariée ou bénévole, exercée en mode continu ou non. Elle doit être jugée recevable par l'établissement qui délivre le diplôme. Ne sont pas pris en compte, dans la durée d'expérience, les périodes de formation et les stages effectués pour la préparation d'une certification.

### 1.1.2. Déroulement des épreuves

Le candidat recevra une convocation précisant le lieu et les horaires des épreuves, ainsi que le matériel et les pièces à apporter.

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie.

Si un candidat se présente en retard aux épreuves, il est autorisé à participer, sans toutefois bénéficier d'un temps additionnel.

Tous les candidats ayant répondu à l'appel de leur nom à l'une des épreuves sont considérés comme ayant participé au concours. Un candidat ne se présentant pas à une ou plusieurs épreuves recevra la note de 0 aux épreuves concernées.

A l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre au responsable de salle sa copie. Si elle est rendue « blanche », elle sera alors signée.

Un candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

En cas d'absence pour raison médicale ou familiale, et sur présentation d'un justificatif, le candidat pourra passer ses épreuves lors de la 2<sup>ème</sup> session ou des sessions complémentaires s'il reste des places. L'établissement se réserve le droit de valider le justificatif produit.

Les candidats handicapés (ou en situation de handicap) ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement pour leur concours. Un tiers temps supplémentaire sera octroyé sur justificatif.

Toute tentative de violation de l'anonymat peut conduire à l'élimination du candidat.

### 1.1.3. Fraude

En règle générale, toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées par l'école. Cette dernière établit un rapport détaillé sur l'incident qui est transmis au Jury d'Admission.

Il est interdit d'utiliser dans les salles de composition tout moyen de communication. Les téléphones portables et plus généralement tous les appareils disposant de capacités d'échange ou de stockage de données doivent être déconnectés dans les salles de concours. Aucun appareil, même éteint, ne doit être conservé sur les tables de composition.

Les baladeurs et casques anti bruits, ainsi que les oreillettes ou tout dispositif équivalent sont interdits, sauf les dispositifs médicaux nécessaires aux candidats malentendants qui peuvent justifier leur utilisation.

## 1.2. Voies d'admission

Le nombre de places pour la rentrée 2023 est de 65 en 1<sup>ère</sup> année et 7 en 2<sup>ème</sup> année.  
Le nombre de places pour la rentrée 2023 est de 15 en 3<sup>ème</sup> année.

Le nombre de places en première année est publié sur le site de l'école et sur la plateforme de Parcoursup.

Le nombre de places en deuxième et troisième années est publié sur le site internet de l'école et transmis aux autorités compétentes.

### *Epreuves d'admissions*

#### *La sélection des candidats en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année*

Elle se fait par une procédure de recrutement commune à toutes les EGC « Concours Bachelor EGC » et s'appuie sur l'étude du dossier scolaire disponible sur parcourup (entrée en 1<sup>ère</sup> année) ou transmis directement à l'école (entrée en 2<sup>ème</sup> année), et sur un entretien de motivation en anglais et français.

Critères évalués	Modalités	Durée	Coefficient
Note Bac Français Oral	Relevé note sur PARCOURSUP		2
Note Bac Français Ecrit	Relevé note sur PARCOURSUP		2
Etude dossier : documents déposés (appréciations, notes, bulletins, lettre de motivation...)	Dossier PARCOURSUP		4
Entretien de motivation en présentiel		30 à 45 minutes	10
Echange en anglais en présentiel (présentation du candidat et conversation)		10 minutes maximum	2

Entretien de MOTIVATION : Epreuve orale 45 minutes Coefficient 12

L'entretien a pour objectif d'apprécier si le candidat sera capable de s'adapter aux études et si son profil correspond aux débouchés proposés. L'entretien est mené par un jury composé de membres de l'équipe pédagogique et de professionnels.

Le candidat commence par une présentation de son parcours et de son projet d'études en anglais, qui permet d'évaluer ses aptitudes à l'utilisation et à la compréhension de la langue anglaise.

La candidature est analysée selon les principaux critères : motivation et connaissance des métiers du commerce ou de la gestion, aptitudes relationnelles, savoir-être et qualités opérationnelles. L'évaluation du niveau général et du potentiel pourra s'appuyer également sur le dossier scolaire.

### ***La sélection des candidats en 3ème année***

Elle se fait par une procédure de recrutement commune à toutes les EGC et s'appuie sur des épreuves sélectionnées par les écoles du réseau EGC :

Epreuve de MARKETING : Quizz en ligne 15 minutes Coefficient 1

Epreuve de PLAN D'ACTION COMMERCIALE : Quizz en ligne 15 minutes Coefficient 1

Epreuve d'ECONOMIE et CULTURE GENERALE : Quizz 15 minutes en ligne Coefficient 1

Epreuve de GESTION BUDGETAIRE : Epreuve écrite de 60 minutes Coefficient 1

Le candidat devra prouver son aptitude à intégrer les exigences du programme de troisième année.

### ***Conditions d'admission des étudiants étrangers***

Les conditions d'admission des candidats étrangers sont identiques à celles des candidats français, dès lors qu'ils ont passé le concours et prouvé leur niveau de diplôme.

### ***Validation des acquis de l'expérience : politique générale de l'établissement et modalités***

La demande initiale est à déposer auprès du campus délivrant la certification.

C'est le responsable pédagogique qui vérifie la recevabilité de la candidature : à savoir la durée et la nature de l'expérience en lien avec la certification visée. Ce n'est qu'une fois la candidature déclarée recevable que le dossier peut être constitué et déposé.

Au cours de la même année civile, le candidat ne peut déposer pour la même certification qu'une seule demande et ne peut pas dépasser trois demandes pour des certifications ou diplômes différents.

Le dossier de candidature contient les informations relatives aux emplois occupés et aux activités exercées. Ces informations permettront de déterminer si la candidature de VAE est recevable pour la certification demandée.

Une fois la demande déclarée recevable, il appartient au candidat de constituer le dossier de validation

### ***Composition du jury d'admission et modalités d'admission***

Le jury d'admission est composé de représentants de l'équipe pédagogique de l'établissement, et de représentants du monde de l'entreprise ayant participé aux entretiens de motivation, en présence d'un représentant du Rectorat de Lyon. Il est présidé par un représentant de l'Université approuvé par le Rectorat de Lyon.

Le jury d'admission se réunit et détermine pour chaque niveau, la liste des candidats admis définitivement, ainsi qu'une liste complémentaire éventuelle sur laquelle figurent, par ordre de mérite, les candidats qui pourront être appelés en cas de désistement des admis définitifs, dans la limite du nombre de places mises au concours.

Les délibérations d'admission sont prononcées par le jury qui est souverain. Les éventuelles réclamations ne peuvent ainsi porter que sur des erreurs matérielles de report des notes.

Admission en 1ère année : la liste des admis définitifs est publiée sur le portail Parcoursup selon le calendrier établi par le Ministère qui en a la charge.

### ***Confirmation d'intégration***

A l'issue de sa confirmation d'admission, le candidat admis doit s'acquitter auprès de l'école, afin de confirmer son inscription, d'un chèque d'acompte sur les frais de scolarité.

Ce montant sera restitué pour les élèves qui n'auraient pas obtenu leur baccalauréat ou l'attestation de niveau ou le diplôme ou titre, français ou étranger, admis en dispense.

### **1.3. Mutations**

Les mutations d'étudiants en cours de scolarité ne peuvent être autorisées qu'entre écoles d'enseignement supérieur commercial délivrant un diplôme reconnu par l'Etat et mettant en œuvre le système de crédits ECTS. Ces mutations ne peuvent intervenir qu'à titre exceptionnel, après accord des deux directeurs d'école et seulement entre deux années universitaires.

## 2. Organisation des études

### 2.1. Présentation du projet pédagogique général

L'EGC Centre Est applique le programme pédagogique commun du réseau EGC, conformément à la charte qualité Réseau, qui définit 4 pôles.

Dans un souci de reconnaissance académique, l'EGC Centre Est a mis en place une organisation pédagogique qui repose sur le « Système Européen de Transfert de Crédits » (ECTS).

Le dispositif pédagogique mis en place vise à :

- ↳ dispenser les connaissances de base des métiers préparés par une approche théorique intensive,
- ↳ faire acquérir des compétences en mettant l'étudiant en situation professionnelle ou pré professionnelle,
- ↳ favoriser l'acquisition et le développement de comportements professionnels pour rendre l'étudiant très rapidement opérationnel.

Il prévoit :

- 4 blocs de compétences dans les sciences de gestion : Stratégie Marketing, Politique et Gestion Commerciale, Gestion budgétaire et analyse financière, Management de projet et d'équipe.
- Les enseignements transversaux : pratique des langues étrangères (anglais des affaires et autres langues), et entrepreneuriat.
- Les pratiques professionnelles en entreprise, en France ou à l'étranger : stages et/ou alternance.

### 2.2. Durée et format des études

La durée des études est de 6 semestres pour les étudiants admis en première année, de 4 semestres pour ceux admis en deuxième année et de 2 semestres pour ceux admis en troisième année.

Elle ne peut dépasser 8 semestres pour les étudiants admis en première année, 6 semestres pour ceux admis en deuxième année et 4 semestres pour ceux admis en troisième année, sauf cas particulier apprécié par le directeur du campus.

Le cursus Bachelor EGC alterne différentes modalités pédagogiques, entre autres :

- cours en face à face et en elearning
- gestion de projet (prestation de services, création d'événements ou création d'entreprise)
- stages en entreprises et/ou alternance
- conférences professionnelles
- challenges inter-EGC

## ***Organisation du cursus***

- **1<sup>ère</sup> année : la découverte**

Acquérir les fondamentaux et découvrir l'entreprise : fondements des outils de gestion et des principales fonctions de l'entreprise, acquisition des techniques professionnelles et concrétisation des enseignements abordés.

- **2<sup>ème</sup> année : l'expérimentation**

Acquérir les techniques professionnelles et concrétiser les enseignements abordés : maîtrise des savoir-faire immédiatement opérationnels dans le domaine commercial/marketing et la gestion d'entreprise, expérimentation à l'international.

- **3<sup>ème</sup> année : la maîtrise**

Approfondir et conforter les différents savoirs et savoir-faire : conception et mise en œuvre de plans d'action à partir d'une vision stratégique, développement des capacités d'analyse et de synthèse, construction du projet professionnel.

## ***Répartition des heures de cours et semaines de stage***

Le cursus EGC comprend 1309 heures de cours en face à face.

S	1 <sup>ère</sup> année		2 <sup>ème</sup> année		3 <sup>ème</sup> année	
Semestres	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Volume horaire annuel	497		525		287	
Stages	3 semaines	8 semaines		17 semaines		20 semaines

*A partir de la 2<sup>ème</sup> année, le cursus peut se dérouler en alternance en contrat d'apprentissage (voir rythme d'alternance dans la rubrique apprentissage)*

## ***Les stages***

Chaque stage possède un contenu spécifique faisant l'objet d'un cahier des charges communiqué à chaque étudiant (cf cahier des charges par stage sur extranet NetYparéo). La recherche de stage incombe à l'étudiant, sous le contrôle et avec l'assistance de l'équipe permanente.

Chaque campus se réserve le droit d'accepter ou non la proposition de stage en fonction des objectifs assignés.

Le stage international a lieu obligatoirement à l'étranger, dans un pays non francophone, afin de développer les compétences linguistiques. En cas d'impossibilité de réaliser ce stage à l'étranger, pour une raison validée par la direction de l'établissement, l'étudiant pourra effectuer une période équivalente dans une entreprise située en France en réalisant une mission à dimension internationale, lui permettant de pratiquer une ou plusieurs langues étrangères.

La mission de fin d'études peut aussi se dérouler à l'étranger.

48 semaines de stage sont prévues tout au long du cursus :

Intitulé du stage	Durée obligatoire minimale	Période	Objectifs
Stage ouvrier Évalué semestre 1	3 semaines	Semestre 1	Découvrir l'organisation d'une entreprise. Observer les relations de travail. Observer le process industriel, qualité et sécurité. Se rendre compte de la pénibilité des tâches.
Stage commercial Évalué semestre 2	8 semaines	Semestre 2	Analyser la politique commerciale. Découvrir la fonction commerciale. Mettre en pratique les techniques de vente et réaliser d'autres missions connexes.
Stage international Évalué semestre 5	17 semaines	Semestre 4	Améliorer les connaissances linguistiques et culturelles par une mise en situation. Observer les modes de fonctionnement et les styles de management. Acquérir une autonomie comportementale.
Mission de fin d'études Évalué semestre 6	20 semaines	Semestre 6	Vérifier et expérimenter les choix professionnels de l'étudiant. Elaborer un diagnostic d'entreprise. Réaliser une mission à caractère opérationnel.
<b>Total obligatoire sur 3 ans</b>	<b>48 semaines</b>		

### *L'apprentissage*

A partir de la 2<sup>ème</sup> année l'apprenant peut choisir d'effectuer son cursus en alternance en contrat d'apprentissage. Dans ce cas il bénéficie du même nombre d'heures de cours qu'en statut étudiant à raison de :

2<sup>ème</sup> année : 3 jours par semaine en CFA de septembre à mars, puis 100% en entreprise d'avril à août,

3<sup>ème</sup> année : 3 jours par semaine en CFA de septembre à janvier, puis 100% en entreprise de février à août.

Le candidat à l'apprentissage est informé des modalités de recherche d'une entreprise d'accueil et de déroulement de l'apprentissage lors d'une réunion d'information, 6 mois avant la rentrée académique. Le chargé des relations entreprises de chaque campus met en relation les apprenants et les entreprises ayant envoyé une ou plusieurs offres d'apprentissage.

*En stage comme en apprentissage, chaque apprenant fait l'objet d'un suivi en entreprise par un professeur permanent de l'établissement, durant un ou plusieurs entretiens avec le maître de stage ou d'apprentissage. A l'issue de chaque période en entreprise, l'apprenant est évalué par son tuteur en entreprise et par une restitution écrite et orale.*

### *Restitution de la pratique professionnelle*

**1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année** : le stagiaire/l'apprenti restitue à travers un rapport de stage, une analyse externe et interne de l'entreprise, son secteur d'activité et de son environnement, les missions confiées en termes d'objectifs, d'actions réalisées et de résultats obtenus, des expériences vécues ainsi qu'un bilan des compétences acquises lors du stage.

La restitution de la pratique professionnelle en 2<sup>ème</sup> année s'effectue en anglais à l'écrit comme à l'oral, que l'expérience ait lieu en France ou à l'étranger.

Ce rapport de stage/d'apprentissage est soutenu devant un jury composé de deux personnes. Il fait l'objet d'une notation (cf grille par stage sur extranet Net Yparéo).

**Restitution en 3<sup>ème</sup> année :** le stagiaire/l'apprenti rédige un mémoire de fin d'études comprenant une analyse externe et interne de l'entreprise, son secteur d'activité et son environnement, dont il déduit une problématique en lien avec sa mission en entreprise. Il devra alors présenter un plan d'action, les outils de pilotage de son activité et les résultats obtenus. Il conclut par le bilan des compétences acquises. (cf la méthodologie du mémoire et grille d'évaluation sur extranet Net Yparéo).

Ce mémoire est soutenu devant un jury composé d'un minimum de trois personnes (1 président de jury et 2 professionnels). Il fait l'objet d'une notation (cf grille par stage sur extranet Net Yparéo).

### 2.3. Les pôles d'enseignement et les crédits ECTS

L'EGC Centre Est applique le programme pédagogique commun du réseau EGC, conformément à la charte qualité Réseau, qui définit 4 pôles de compétences, que complètent des électifs professionnels et linguistiques et le pôle des pratiques professionnelles.

Dans un souci de reconnaissance académique, l'EGC Centre Est a mis en place une organisation pédagogique qui repose sur le « Système Européen de Transfert de Crédits » (ECTS).

Blocs de compétences	1 <sup>ère</sup> année heures		Crédits	2 <sup>ème</sup> année heures		Crédits	3 <sup>ème</sup> année heures		Crédits
	S1	S2		S3	S4		S5	S6	
<b>Bloc A : Contribuer à définir la stratégie marketing et assurer sa mise en oeuvre</b>	42	63	10	70	49	12	84	0	5
<b>Bloc B : Participer à la politique commerciale et commercialiser l'offre de l'entreprise</b>	70	35	10	56	77	13	35	0	3
<b>Bloc C : Maitriser les fondements de la gestion budgétaire et de l'analyse financière</b>	49	42	8	70	49	14	49	0	3
<b>Bloc D : Manager un projet, une activité, une équipe</b>	77	49	11	49	42	10	63	0	3
<b>Anglais</b>	21	21	4	21	21	4	21	0	2
<b>Electif : LV2 ou soutien anglais – Entrepreneuriat</b>	0	28	3	28	28	6	28	0	3
<b>Total 1309 heures Programme hors stage</b>	497		46	560		59	280		19
<b>Pratique professionnelle/Stages</b>	105	280	14	0	595	0	0	700	30
<b>Epreuves nationales</b>			0			1			11
<b>TOTAL CREDITS ECTS</b>			60			60			60

La validation des crédits est également conditionnée par une présence attestée à un minimum de 85% du volume annuel de cours, les absences justifiées et injustifiées ne pouvant dépasser 15% du temps de cours, sauf dérogation spécifique (sportif de haut niveau par exemple).

## Contrôle des aptitudes et des connaissances

### 2.4. Dispositions générales

Les Blocs sont constitués de plusieurs modules. Chaque module est sanctionné par 2 modes d'évaluation.

Contrôle continu 50%	Examens semestriels 50%
Travaux écrits et oraux, individuels ou en groupe. Chaque intervenant fixe, en accord avec l'Ecole ses propres modalités d'évaluation.	Un examen sanctionne chaque module à l'issue d'un semestre. La forme et la durée des épreuves d'examens sont fixées par l'Ecole en accord avec les intervenants de chaque bloc de compétence.
La participation à toutes les épreuves est obligatoire. Toute absence injustifiée est sanctionnée par la note de 0/20 (voir règlement intérieur pour la définition des absences justifiées).	

Les copies d'examens semestriels et d'épreuves nationales peuvent être consultées aux dates et horaires fixées par la direction de l'Etablissement. Elles ne peuvent plus l'être ensuite. Aucune copie ni aucune photo ou forme de reproduction n'est possible.

Les examens semestriels feront l'objet d'une correction par brassage entre campus. Les décisions des correcteurs sont souveraines, sauf constat manifeste d'une erreur matérielle.

Les stages/alternance font l'objet d'un rapport et d'une soutenance orale. Un document spécifique précise les critères d'évaluation pour chacune des pratiques professionnelles.

### 2.5. Conditions de passage en année supérieure

Le système de notation mis en place par l'EGC Centre Est, adopte les principes du système d'évaluation ECTS, répartis par bloc de compétences :

Chaque bloc de compétences est validé à 2 conditions :

- **La moyenne du bloc** de compétences doit être **égale ou supérieure à 10/20**
- **La moyenne de chaque module** du bloc doit être **supérieure ou égale à 8/20**

**Les stages/alternance sont validés à condition d'obtenir une note minimum à la restitution de 10/20 (rapport et soutenance).**

L'admission directe en année supérieure (de 1ère en 2ème année et de 2ème en 3ème année) est subordonnée à la validation de 60 ECTS, soit la validation des 3 conditions suivantes :

Condition 1 : une moyenne générale sur l'année (2 semestres) supérieure ou égale à 10/20

Condition 2 : pas de moyenne de module inférieure à 8/20

Tout module validé entraîne la validation des ECTS correspondants.

## ***Rattrapages***

Une session de rattrapage est prévue chaque semestre pour les modules non validés. La note obtenue en rattrapage doit impérativement être supérieure ou égale à 8 (pour valider les crédits ECTS). Concernant le rattrapage des stages, la note doit être supérieure ou égale à 10.

	1 <sup>ère</sup> année		2 <sup>ème</sup> année		3 <sup>ème</sup> année	
Semestres	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Examens	Novembre n	Avril n+1	Décembre n	Mars n+1	Décembre n	Janvier n+1
Rattrapages	Janvier n+1	Mai n+1	Janvier n+1	Août n+1	Janvier n+1	Août n+1

## ***Redoublement***

Un redoublement est décidé sans possibilité d'appel par le conseil pédagogique dès lors que la condition d'admission en année supérieure n'est pas remplie à l'issue des épreuves de rattrapages.

Le conseil pédagogique peut refuser de proposer le redoublement si l'ensemble des résultats est jugé insuffisant et/ou le nombre de crédits annuels validés à l'issue du rattrapage est inférieur à 20.

Un seul redoublement est autorisé sur la durée du cursus EGC.

### 2.6. Jurys

Le jury d'examen de passage en année supérieure est composé des personnes suivantes :

- ↳ Le Responsable du campus
- ↳ Un Professeur permanent
- ↳ Un ou plusieurs professeurs de la promotion concernée

### 3. Conditions de délivrance du diplôme

#### 3.1. Les conditions de délivrance du diplôme

L'obtention du Bachelor EGC, Responsable en Marketing, Commercialisation et Gestion est subordonné à :

- ↳ L'obtention de 180 ECTS (et une moyenne de 3<sup>ème</sup> année supérieure ou égale à 10)
- ↳ L'obtention d'une note supérieure ou égale à 6/20 aux épreuves nationales des blocs de compétences A, B, C et D
- ↳ L'obtention d'un score au TOEIC supérieure ou égale à 550
- ↳ L'obtention d'une note supérieure ou égale à 10 à l'évaluation du stage de fin d'études

Le non-respect des délais pour la remise du rapport de stage de fin d'études vaut ajournement.

#### 3.2. Les délibérations

**Le Jury de diplôme** est composé selon les dispositions réglementaires prévues et applicables au programme :

Président(e) du jury : désigné(e) par le rectorat

Représentant(e) de la direction générale de l'EGC Centre Est

Représentant(e) de l'équipe pédagogique du campus de Bourg-en-Bresse

Représentant(e) de l'équipe pédagogique du campus de Chalon-sur-Saône

La liste des étudiants admis et non admis au diplôme, est soumise au jury de diplôme, pour approbation. **Les décisions du jury de diplôme ne sont pas susceptibles d'appel.**

Le PV du jury de diplôme et les attestations de réussite au diplôme sont signés par le Président et le Directeur de l'EGC Centre Est.

Les candidats ne remplissant pas les conditions de délivrance du diplôme reçoivent une attestation de scolarité et leur bulletin de notes des épreuves du diplôme.

La proclamation des résultats est effectuée par voie d'affichage et par courriel aux candidats :

- ↳ Présentation du major de promotion
- ↳ Présentation des admis avec mention
- ↳ Présentation des admis
- ↳ Présentation des non-admis

#### 3.3. Les mentions et suppléments au diplôme

Les mentions seront attribuées selon le barème suivant :

- ↳ Moyenne comprise entre 12 et 13,99/20 : mention Assez Bien
- ↳ Moyenne comprise entre 14 et 15,99/20 : mention Bien
- ↳ Moyenne supérieure à 16/20 : mention Très Bien

Le supplément au diplôme présente les réalisations personnelles du candidat admis durant son cursus à l'EGC :

- ↳ Ses stages : entreprises d'accueil, lieux, durées et missions
- ↳ Les réalisations en Gestion de Projet
- ↳ Les électifs suivis et validés
- ↳ Score TOEIC

#### 3.4. Les candidats ajournés

Un candidat ajourné suite à échec aux épreuves nationales, a la possibilité de s'inscrire aux épreuves de la prochaine session d'examen, auprès du campus de son choix et dans un délai maximum de 2 ans. Il a également la possibilité de demander un redoublement partiel ou total dans le campus de son choix.

L'étudiant pourra passer le TOEIC autant de fois qu'il le souhaite, à ses frais, dans l'année scolaire n à n+2. S'il n'obtient pas le score minimum à l'issue de ces rattrapages, il ne pourra prétendre à la diplomation.

Concernant l'évaluation professionnelle, le candidat pourra se voir proposer de présenter un nouveau dossier et une soutenance lors de la session de septembre de l'année n ou de juillet de l'année n+1.

Le candidat n'ayant pas validé ses crédits pour un ou plusieurs modules, pourra se voir proposer un redoublement partiel ou total en 3<sup>ème</sup> année. Il devra suivre les cours de tous les modules concernés, repasser les évaluations en contrôle continu et examens semestriels.

### 3.5. La remise des diplômes

A l'issue de la délibération du jury de diplôme, le candidat reçoit une attestation de scolarité et de réussite au diplôme, un relevé de notes des épreuves de diplômes, le relevé de notes du stage de fin d'études (mémoire, soutenance, note de l'entreprise), son attestation TOEIC originale et le supplément au diplôme.

Le parchemin signé par le Président de l'EGC Centre Est est remis lors d'une cérémonie solennelle, en présence des familles, du corps professoral, des représentants du monde économique et des représentants institutionnels locaux.

**Le Président de l'EGC Centre Est**

**Philippe VERNE**

EGC CENTRE EST  
CAMPUS DE BOURG-EN-BRESSE ET CHALON-SUR-SAONE

**RÉGLEMENT PEDAGOGIQUE 2024-2025**

**Lu et accepté sans réserve**

**Les parents :**

- *pour tout étudiant mineur*
- *pour tout étudiant majeur lorsque les parents sont financeurs*

A.....

Le .....

**L'étudiant**

Nom :.....

Prénom :.....

Signature :

*Ecole de Gestion et de Commerce Centre Est  
80 rue Henri de Boissieu, 01000 BOURG EN BRESSE  
1 avenue de Verdun, 71100 CHALON SUR SAONE  
04.28.02.18.50 – 03.85.42.36.83 [www.egc-centrest.fr](http://www.egc-centrest.fr)  
SIRET 881 027 528 000 10*

*Déclaration d'activité enregistrée sous le n°84010221901 auprès du Préfet de région Auvergne Rhône Alpe*